

# Deuxième trimestre 2023

**Conférence téléphonique  
et webdiffusion**

9 août 2023



# Information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs aux cibles de croissance de la Société, à la production d'énergie, à ses projets potentiels, à la réussite du développement, de la construction et du financement (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal) des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'Alliance stratégique avec Hydro-Québec), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent document.

**Information financière future** : L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production prévue, les produits et crédits d'impôt sur la production estimés prévus, les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus, les flux de trésorerie disponibles par action prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes d'appels d'offres, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures ainsi que de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

**Hypothèses** : L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société, à propos notamment, sans s'y limiter, des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des acquisitions et des projets mis en service, du rendement des projets, de la disponibilité de ressources en capital et de l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de la conjoncture favorable du marché pour l'émission d'actions afin de soutenir le financement de la croissance, de la conjoncture économique favorable, des conditions favorables du marché des capitaux, de la réussite de la Société à développer et à construire de nouvelles installations, du renouvellement réussi des CAÉ, des ressources humaines suffisantes pour fournir les services et exécuter le plan d'investissement, de l'absence d'événements importants survenant hors du cours normal des activités, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou un autre désastre, de l'entretien continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de l'absence de violations importantes liées à la cybersécurité.

**Risques et incertitudes** : L'information prospective comporte des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes sont expliqués à la section « Risques et incertitudes » du rapport annuel et comprennent, sans s'y limiter : le défaut d'exécution des principales contreparties; l'approvisionnement en équipement; les retards et dépassements de coûts dans la conception et construction de projets; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; la défaillance d'équipement ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique ou des modifications de la réglementation régissant l'utilisation de l'eau; la disponibilité et la fiabilité des systèmes de transport d'électricité; l'évaluation des ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe; les changements climatiques à l'échelle mondiale; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; la préparation aux catastrophes naturelles et aux cas de force majeure; les pandémies, épidémies ou autres urgences de santé publique; la cybersécurité; la dépendance envers des infrastructures de transport d'électricité et d'interconnexion partagées; l'incapacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; l'incapacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; l'incapacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants; la dépendance envers diverses formes de CAÉ; la volatilité de l'offre et de la demande sur le marché de l'énergie; les fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité; les incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations; l'obtention de permis; l'incapacité d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures; l'intégration des acquisitions réalisées et futures; les changements du soutien gouvernemental pour accroître la production d'électricité à partir de sources renouvelables par des producteurs d'électricité indépendants; les risques réglementaires et politiques; les risques liés aux crédits d'impôt sur la production et à l'investissement américains, aux modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et à la disponibilité des financements de partage fiscal; l'exposition à différentes formes d'imposition dans divers territoires; l'acceptabilité sociale des projets d'énergie renouvelable; les relations avec les parties prenantes; l'incapacité à obtenir les terrains appropriés; les risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures; les changements dans la conjoncture économique générale; les fluctuations des taux de change; la possibilité que la Société ne puisse pas déclarer un dividende ou réduise le montant du dividende; le caractère insuffisant de la couverture d'assurances; la capacité d'attirer de nouveaux talents ou de retenir les membres de la haute direction et les employés clés; les litiges; la notation de crédit peut ne pas refléter le rendement réel de la Société ou peut être abaissée; les fluctuations des produits provenant de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité; les conditions économiques, politiques et sociales du pays hôte; les réclamations défavorables sur les titres de propriété; la dépendance à l'égard de la propriété intellectuelle et des ententes de confidentialité pour protéger les droits et l'information confidentielle de la Société; et les risques d'atteinte à la réputation découlant de l'inconduite de représentants de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective est présentée à la date du présent document et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

# Ordre du jour

- 1 Michel Letellier, président et chef de la direction – Développement de l'entreprise et opportunités de croissance
- 2 Jean Trudel, chef de la direction financière – Mise en œuvre de nouvelles initiatives et présentation financière
- 3 Michel Letellier, président et chef de la direction – Principaux objectifs
- 4 Période de questions
- 5 Annexe : Installations en exploitation et en développement et Mesures non conformes aux IFRS

Note : Tous les montants dans cette présentation sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.





**Michel Letellier, MBA**

**Président et chef de la direction**



# Activités de développement et de construction en cours

Projet	MW	Type	Localisation	Mises à jour	Mise en service
<b>Innavik</b>	7,5	Hydro au fil de l'eau	QC (Canada)	Construction presque achevée	2023
<b>Stockage d'énergie par batteries Salvador</b>	50 MW/250 MWh de stockage <sup>1</sup>	Stockage d'énergie par batteries	Chili	Mise en service en cours	2023
<b>Stockage d'énergie par batteries San Andrés</b>	35 MW/175 MWh de stockage <sup>1</sup>	Stockage d'énergie par batteries	Chili	Installation débutée	2023
<b>Boswell Springs</b>	329,8	Éolien	WY (É.-U.)	Début des travaux de fondations en béton et ligne de raccordement achevée à 40 %	2024
<b>Hale Kuawehi</b>	30.0 MW 30 MW/120 MWh de stockage <sup>2</sup>	Solaire et stockage d'énergie par batteries	HI (É.-U.)	Augmentation de 56 % du prix du CAÉ approuvée par la PUC <sup>3</sup>	2024
<b>Mesgi'g Ugju's'n 2</b>	102,2	Éolien	QC (Canada)	CAÉ à long terme signé avec Hydro-Québec	2026
<b>Auxy Bois Régnier</b>	29,4	Éolien	France	Remplacement du CAÉ à des conditions de prix plus favorables	2025

1. Capacité de stockage de la batterie de 5 heures.

2. Capacité de stockage de la batterie de 4 heures.

3. Public Utility Commission

# Opportunités au Canada<sup>1</sup>

Les gouvernements à travers le pays engagés pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050

## Colombie Britannique

- Un appel d'offres pour 3 000 GWh (~980 MW) de nouvelle production d'énergie propre, avec une mise en service dès 2028, sera lancé au printemps 2024
- Des appels à venir sont prévus à mesure que la transition énergétique s'accélère

## Saskatchewan

- Objectif de 2 000 MW d'énergie éolienne/solaire d'ici à 2030 et 1 000 MW de plus d'ici à 2035
- Appel d'offres en cours pour 400 MW d'énergie éolienne et 200 MW d'énergie solaire
- Programme d'achat corporatif en cours d'élaboration

## Ontario

- IESO cherche à ajouter 4 000 MW d'ici 2027, dont au moins 1 500 MW doivent provenir du stockage
- Une 2e série d'appels d'offres à long terme devrait être lancée en 2023 pour l'ajout de 1 500 MW d'ici 2030
- Programme d'achat d'électricité d'entreprises en considération

## Québec

- Appel d'offres en cours pour 1 500 MW d'énergie éolienne à mettre en service entre 2027 et 2029

## Gouvernement fédéral

Les crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre et l'hydrogène propre devraient soutenir la transition vers l'énergie propre dans l'ensemble du pays

## Nouveau-Brunswick

- Demande d'expression d'intérêt pour un maximum de 220 MW d'énergies renouvelables et 50 MW de stockage pour mise en service d'ici à la mi-2027

<sup>1</sup> Selon la compréhension actuelle d'Innergex des opportunités annoncées et des plans climatiques

# États-Unis : de nombreuses opportunités dans de vastes marchés

Normes en matière de carburants propres et objectifs de réduction d'émissions de GES pour stimuler l'approvisionnement en énergies renouvelables et la production d'hydrogène vert

Solaire : 3 195 MW  
Éolien : 6 486 MW  
Stockage : 2 080 MW

Des objectifs forts en matière de climat et d'énergies renouvelables et un environnement commercial favorable dans certaines régions

Solaire : 5 806 MW  
Éolien : 10 113 MW  
Stockage : 4 320 MW

Une demande importante, un programme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques et un gouvernement favorable aux énergies renouvelables

Solaire : 10 000 MW  
Éolien : 7 000 MW<sup>2</sup>  
Stockage : 6 000 MW

## Loi sur la réduction de l'inflation (IRA)

Un investissement de 370 G\$<sup>1</sup> dans l'énergie et les solutions propres dans le cadre de l'IRA afin d'assurer au secteur un degré de stabilité et de prévisibilité à long terme jamais atteint auparavant

Objectif de carboneutralité d'ici à 2045. Déficiences de capacité viendront stimuler un volume élevé de développement de stockage

Solaire : 21 367 MW  
Éolien : 8 692 MW  
Stockage : 13 529 MW

Excellentes ressources solaires, disponibilité des terrains et interconnexions, stockage nécessaire pour les heures de pointe

Solaire : 17 970 MW  
Éolien : 7 150 MW  
Stockage : 11 285 MW

Le plus vaste et concurrentiel marché de gros de l'électricité aux États-Unis devra se décarboniser en remplaçant un nombre important de centrales au charbon et au gaz

Solaire : 25 491 MW  
Éolien : 6 184 MW  
Stockage : 7 953 MW

L'énergie solaire comprend une option de couplage avec un système de stockage d'énergie par batteries  
1 <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2022/12/Inflation-Reduction-Act-Guidebook.pdf>  
2 Inclut l'éolien en mer

# France et Chili : Des régions attrayantes



## France

- Engagement sans équivoque de l'administration française en faveur de la transition énergétique et déploiement massif des énergies renouvelables pour faire face à l'abandon progressif du parc nucléaire et thermique vieillissant
- Potentiel évident pour l'éolien terrestre et surtout le solaire photovoltaïque, au cœur de l'agenda du gouvernement
- L'électrification des utilisations finales industrielles et domestiques est essentielle pour atteindre les objectifs de décarbonisation
- Un secteur de l'électricité très structuré avec un régime d'achat à long terme attractif (jusqu'à 20 ans, partiellement indexé pour atténuer le risque d'inflation)

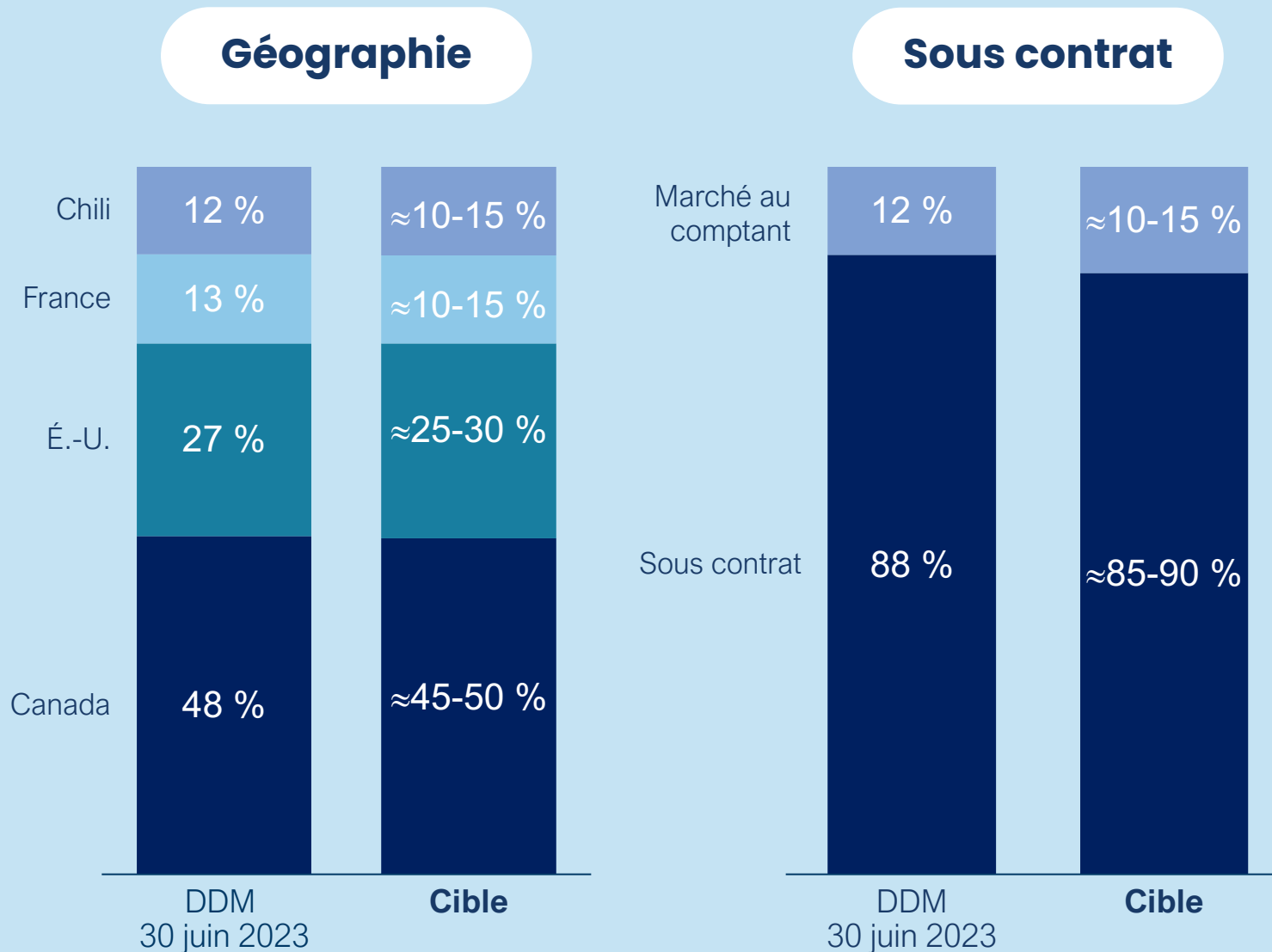


## Chili

- Nouveau processus d'appel d'offres de 5 400 GWh/an avec des sociétés de distribution ("DisCos") pour 20 ans, avec des blocs de zones et une prime pour le stockage et l'hydroélectricité avec régulation horaire, ce qui devrait entraîner des prix plus élevés
- Opportunités de CAÉ corporatifs à long terme (10-15 ans) avec plusieurs preneurs
- Nouvel appel d'offres du gouvernement pour le stockage de 2 000 MW pendant 15 ans à partir de 2026
- Nouveau marché local de crédits carbone



# Nos objectifs de diversification (en produits)

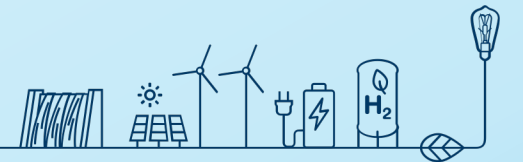


Mesuré en % du total des Produits et crédits d'impôt sur la production consolidés pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2023. Cette mesure n'est pas une mesure conforme aux IFRS et peut donc ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du Rapport de gestion pour la période se terminant le 30 juin 2023 pour plus d'information.



**Jean Trudel, MBA**

**Chef de la direction financière**



# Faits saillants financiers du T2

En millions de dollars canadiens	Périodes de trois mois closes les 30 juin			Périodes de six mois closes les 30 juin		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
<b>CONSOLIDÉS</b>						
Production (GWh)	2 951,1	2 855,9	3 %	5 263,7	5 160,5	2 %
Produits et crédits d'impôt sur la production	269,5	238,5	13 %	487,9	446,3	9 %
Résultat d'exploitation	79,3	66,9	19 %	154,7	125,1	24 %
BAlIA ajusté <sup>1</sup>	187,0	159,3	17 %	332,1	309,1	7 %
Bénéfice net (perte nette)	24,8	(24,6)	201 %	11,8	(59,5)	120 %
<b>PROPORTIONNELS</b>						
Production proportionnelle <sup>1</sup> (GWh)	3 123,9	2 991,5	4 %	5 483,9	5 349,6	3 %
Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels <sup>1</sup>	285,1	251,5	13 %	509,6	467,6	9 %
BAlIA ajusté proportionnel <sup>1</sup>	199,2	168,8	18 %	347,6	323,9	7 %

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » de cette présentation pour plus d'information.

# Résultats estimés à l'aide de la PMLT normalisée

En millions de dollars canadiens	Période de trois mois se terminant le 30 juin 2023		
	Tel que présenté	Variation	Normalisé <sup>2</sup> (Estimation)
Produits et crédits d'impôt sur la production	269,5	20	289
BAlIA ajusté <sup>1</sup>	187,0	20	207
BAlIA ajusté proportionnel <sup>1</sup>	199,1	20	219

En millions de dollars canadiens	Douze derniers mois se terminant le 30 juin 2023		
	Tel que présenté	Variation	Normalisé <sup>2</sup> (Estimation)
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	115,3	68 à 82	183 à 197
Ratio de distribution <sup>1</sup>	127 %	-47 à -52 %	75 à 80 %

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » de cette présentation pour plus d'information.
2. Les produits et crédits d'impôt à la production normalisés, le BAlIA ajusté normalisé, les flux de trésorerie disponibles normalisés et le ratio de distribution normalisé ne sont pas des mesures reconnues par les normes IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Les références aux produits normalisés et aux crédits d'impôt à la production, au BAlIA ajusté, aux flux de trésorerie disponibles et au ratio de distribution correspondent aux mesures déclarées, ajustées pour une production de 100 % de la PMLT dans toutes les juridictions, à l'exception du Chili. Seule la période complète de 2023 est normalisée sur les 12 derniers mois.

# Réalisation d'initiatives de financement pour accroître la liquidité

## Financement du projet éolien de 330 MW Boswell Springs<sup>1</sup>

- Clôture d'un financement de construction de 704 M\$ et d'une lettre de crédit de 65 M\$
- Éligibilité au crédit supplémentaire des CIP de 10 % pour le contenu national en cours d'évaluation
- Processus de participation au partage fiscal bien avancé avec clôture prévue au cours du troisième trimestre 2023

Complété



## Entente de partenariat à long terme en France

- Crédit Agricole Assurances prend une participation minoritaire de 30 % dans le portefeuille de projets en exploitation et en développement d'Innergex en France
- Les produits permettront de réduire immédiatement l'endettement de la Société
- Produits de l'opération : 188 M\$

Annoncée le 7 août 2023



## Financement de projet sans recours pour le portefeuille hydroélectrique

- Innergex progresse dans le financement pour 3 actifs hydroélectriques canadiens non endettés
- Préserve notre cote d'investissement BBB- de Fitch pour les années à venir
- Produits ciblés : 170 M\$
- Davantage de financements d'actifs hydroélectriques à venir

En cours

<sup>1</sup> Le projet est potentiellement éligible à 120 % des crédits d'impôt à la production (« CIP »), qui comprennent un crédit de 10 % pour les communautés énergétiques et un crédit de 10 % pour le contenu national.

# Allocation de capital

## Sources de capitaux

**Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**

**500 M\$ CA disponibles dans les FCR<sup>1</sup>**

**Dette de projet sans recours**

**Partage fiscal**

## Utilisation du capital

- Financement de dépenses d'investissement pour 800 MW de projets existants :
  - projets en construction, 453 MW
  - projets en cours de développement, 241 MW
  - projets prospectifs, 106 MW
- Financement de 35 à 40 M\$ d'investissements annuels de projets potentiels
- Remboursement annuel prévu du capital et de l'intérêt de la dette
- Dividende annuel aux actionnaires de 0,72 \$ par action

**Sources de financement identifiées pour les trois prochaines années**



**Michel Letellier, MBA**

**Président et chef de la direction**



# Principaux objectifs

- Finaliser le financement des trois actifs hydroélectriques
- Mettre en service les projets Innavik, Salvador et San Andrés et faire progresser les projets Boswell Springs et Hale Kuawehi
- Stimuler la croissance principalement par le développement de nouvelles installations





# Période de questions



# Un acteur international



## En exploitation

**85 installations** 3 676 / 4 226 MW (puissance nette/brute)

**40 centrales hydro** (919 / 1 259 MW)

**35 parcs éoliens** (2 083 / 2 278 MW)

**8 parcs solaires** (655 / 655 MW)

**1 parc solaire et stockage** (19 / 34 MW, 150 MWh)

**1 installation de stockage** (9 MWh)



## En développement

**13 projets** 760 / 849 MW (nette/brute)

**3 projets hydro** (89 / 120 MW)

**5 projets éoliens** (426 / 484 MW)

**1 projet solaire** (200 / 200 MW)

**2 projets solaires et stockage** (45 / 45 MW, 180 MWh)

**2 projets de stockage** (425 MWh)



**Plus de 9 352 MW bruts en projets potentiels**

# Mesures non conformes aux IFRS

Le présent rapport de gestion a été préparé en conformité avec les IFRS. Toutefois, certaines mesures mentionnées dans le présent rapport de gestion ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités d'Innergex, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Ces indicateurs facilitent également la comparaison des résultats sur différentes périodes. Les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, la perte nette ajustée, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles ajustés et le ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

## Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, BAIIA ajusté et BAIIA ajusté proportionnel

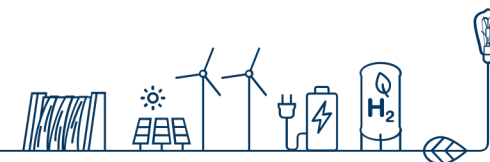
### Modifications des mesures non conformes aux IFRS à compter du 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, la Société a modifié la présentation de ses comptes consolidés de résultat afin d'améliorer la pertinence des états financiers. Ainsi, les crédits d'impôt sur la production (« CIP »), comptabilisés antérieurement dans le montant net des autres produits (charges), ont été reclassés directement sous les produits afin de mieux rendre compte de la nature des CIP en tant que produits générés dans le cours des activités ordinaires de la Société provenant de la production d'électricité. En outre, certains totaux partiels ont été éliminés des comptes consolidés de résultat, qui comprennent désormais un total partiel pour le résultat d'exploitation.

À la suite de ces changements apportés aux comptes consolidés de résultat, certaines mesures non conformes aux IFRS ont été modifiées de la manière suivante :

- Les CIP sont présentés directement dans les produits et crédits d'impôt à la production (un total partiel présenté dans les états financiers de base de la Société, donc exclu des mesures non conformes aux IFRS);
- Les CIP sont présentés directement dans le BAIIA ajusté, de même que la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité;
- Les autres produits liés aux CIP ont été retirés des produits proportionnels et du BAIIA ajusté proportionnel;
- Les mesures proportionnelles comprennent uniquement la quote-part d'Innergex des produits et des crédits d'impôt à la production et du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées.

Les chiffres comparatifs ont également été ajustés pour les rendre conformes aux mesures révisées. Les modifications susmentionnées ont pour but d'améliorer la clarté des mesures et de faciliter la comparaison avec les pratiques actuelles du secteur. En outre, l'inclusion de la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité dans le BAIIA ajusté améliore la comparabilité de la performance de la Société au fil du temps.



# Mesures non conformes aux IFRS

## Descriptions des mesures

Les références aux « Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels » dans le présent document correspondent aux produits et crédits d'impôt sur la production, plus la quote-part d'Innergex des produits et des crédits d'impôt sur la production des coentreprises et des entreprises associées.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document correspondent au résultat d'exploitation, auquel sont ajoutés (duquel sont déduits) les amortissements, la mise en œuvre de la solution d'ERP, les charges de dépréciation et la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité. Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document correspondent au BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de ces mesures permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la performance d'exploitation et les activités génératrices de trésorerie, et pour établir des prévisions et des évaluations financières. Les investisseurs utilisent les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels et le BAIIA ajusté proportionnel pour évaluer l'apport des coentreprises et des entreprises associées à la performance d'exploitation et aux activités génératrices de trésorerie de la Société, ainsi que leur apport aux fins des prévisions et des évaluations financières. Les lecteurs sont avisés que les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits et crédits d'impôt sur la production, déterminés conformément aux IFRS. Les lecteurs sont également avisés que le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel ne doivent pas être interprétés comme un substitut au résultat d'exploitation établi conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la section 3 « Performance financière et résultats d'exploitation ».

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures conformes aux IFRS qui s'y rapprochent le plus :

	Période de trois mois close le 30 juin 2023			Période de trois mois close le 30 juin 2022		
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel
Produits	251 912	15 586	267 498	219 746	12 944	232 690
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	17 629	—	17 629	18 767	—	18 767
<b>Produits et crédits d'impôt sur la production</b>	<b>269 541</b>	<b>15 586</b>	<b>285 127</b>	<b>238 513</b>	<b>12 944</b>	<b>251 457</b>
Résultat d'exploitation	93 322	8 136	101 458	92 526	5 218	97 744
Amortissements	93 594	4 069	97 663	79 113	4 222	83 335
Mise en œuvre de la solution d'ERP	3 349	—	3 349	—	—	—
Profit réalisé sur les couvertures du prix de l'électricité	(3 276)	—	(3 276)	(12 329)	—	(12 329)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>186 989</b>	<b>12 205</b>	<b>199 194</b>	<b>159 310</b>	<b>9 440</b>	<b>168 750</b>

# Mesures non conformes aux IFRS

	Période de six mois close le 30 juin 2023			Période de six mois close le 30 juin 2022		
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel
Produits	449 311	21 713	471 024	408 469	21 288	429 757
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	38 558	—	38 558	37 814	—	37 814
<b>Produits et crédits d'impôt sur la production</b>	487 869	21 713	509 582	446 283	21 288	467 571
Résultat d'exploitation	156 291	7 362	163 653	161 868	6 359	168 227
Amortissements	170 931	8 186	179 117	159 344	8 418	167 762
Mise en œuvre de la solution d'ERP	5 918	—	5 918	—	—	—
Perte réalisée sur les couvertures du prix de l'électricité	(1 051)	—	(1 051)	(12 059)	—	(12 059)
<b>BAIIA ajusté</b>	332 089	15 548	347 637	309 153	14 777	323 930

# Mesures non conformes aux IFRS

## Perte nette ajustée

Les références à la « perte nette ajustée » visent le bénéfice net (la perte nette) de la Société, auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt, profit réalisé sur les contrats de change à terme, pertes de valeur, mise en œuvre de la solution d'ERP, éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société, charge d'impôt nette liée (recouvrement d'impôt net lié) à ces éléments, et quote-part de la perte (du bénéfice) des coentreprises et des entreprises associées liée aux éléments ci-dessus, déduction faite de l'impôt sur le résultat qui s'y rapporte.

La perte nette ajustée est une mesure qui a pour but d'éliminer l'incidence sur le bénéfice de certains instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société, qui ne sont pas représentatifs de la performance d'exploitation de la Société. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées directement dans le bénéfice net (la perte nette). Ces variations latentes n'ont pas d'incidence immédiate sur la trésorerie, peuvent se résorber ou non au moment où les règlements se produisent et ne reflètent pas le modèle d'affaires de la Société à l'égard des dérivés, lesquels sont détenus pour leurs flux de trésorerie à long terme, pour la durée de vie d'un projet. En outre, la Société a recours à des contrats de change à terme pour couvrir sa participation nette dans ses filiales en France. La direction estime donc que les profits réalisés (les pertes réalisées) sur ces contrats ne sont pas représentatifs des activités d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent la perte nette ajustée pour évaluer et comparer la rentabilité d'Innergex avant l'incidence de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société. Les lecteurs sont avisés que la perte nette ajustée ne doit pas être considérée comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la section 3 « Perte nette ajustée ».

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement de la perte nette ajustée avec la mesure conforme aux IFRS qui s'y rapproche le plus :

	Période de trois mois close le 30 juin		Période de six mois close le 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)	24 805	(24 590)	11 769	(59 520)
<i>Ajouter (déduire) :</i>				
Quote-part de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	(315)	(345)	(439)	(1 005)
Partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers	(16 812)	27 712	(16 468)	68 497
Profit réalisé sur les contrats de change à terme	(1)	—	(34)	(487)
Charge d'impôt liée aux éléments ci-dessus	—	(4 323)	1 065	(11 367)
<b>Perte nette ajustée</b>	<b>11 260</b>	<b>(1 546)</b>	<b>(85)</b>	<b>(3 882)</b>

# Mesures non conformes aux IFRS

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des ajustements de la perte nette ajustée avec chaque poste du compte consolidé de résultat :

	Période de trois mois close le 30 juin 2023			Période de trois mois close le 30 juin 2022			Période de six mois close le 30 juin 2023			Période de six mois close le 30 juin 2022		
	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS
Produits	251 912	—	251 912	219 746	—	219 746	449 311	—	449 311	408 469	—	408 469
Crédits d'impôt sur la production	17 629	—	17 629	18 767	—	18 767	38 558	—	38 558	37 814	—	37 814
Charges d'exploitation	55 789	—	55 789	50 546	—	50 546	107 035	—	107 035	90 584	—	90 584
Frais généraux et administratifs	16 584	—	16 584	10 540	—	10 540	36 293	—	36 293	24 679	—	24 679
Charges liées aux projets potentiels	6 903	—	6 903	5 788	—	5 788	11 401	—	11 401	9 808	—	9 808
Mise en œuvre de la solution d'ERP	3 349	(3 349)	—	—	—	—	5 918	(5 918)	—	—	—	—
Amortissements	93 594	—	93 594	79 113	—	79 113	170 931	—	170 931	159 344	—	159 344
Résultat d'exploitation	93 322	3 349	96 671	92 526	—	92 526	156 291	5 918	162 209	161 868	—	161 868
Charges financières	90 539	—	90 539	77 159	—	77 159	175 341	—	175 341	143 560	—	143 560
Autres produits, montant net	(3 101)	1	(3 100)	(216)	—	(216)	(3 541)	34	(3 507)	(1 298)	487	(811)
Quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées	(4 384)	202	(4 182)	(1 222)	469	(753)	289	279	568	986	1 367	2 353
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(17 248)	20 524	3 276	40 041	(27 712)	12 329	(19 129)	20 180	1 051	80 556	(68 497)	12 059
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 711	(3 833)	(1 122)	1 354	4 199	5 553	(8 438)	2 721	(11 159)	(2 416)	11 005	8 589
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>24 805</b>	<b>(13 545)</b>	<b>11 260</b>	<b>(24 590)</b>	<b>23 044</b>	<b>(1 546)</b>	<b>11 769</b>	<b>(11 854)</b>	<b>(85)</b>	<b>(59 520)</b>	<b>55 638</b>	<b>(3 882)</b>

# Mesures non conformes aux IFRS

## Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

### Modifications des mesures non conformes aux IFRS à compter du 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, la Société a révisé le calcul de ses flux de trésorerie disponible et de son ratio de distribution afin d'exclure les charges liées aux projets potentiels. Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour les rendre conformes aux mesures révisées.

Les modifications ont pour objectif d'accroître la pertinence de la mesure, ce qui permettra aux investisseurs de comprendre comment les activités contribuent au financement de la croissance de la Société et de son dividende, alors que l'ancienne mesure ne montrait que la manière dont les activités contribuent au financement du dividende de la Société, après sa décision d'investir dans sa croissance en poursuivant le développement de ses projets potentiels. La mesure révisée améliore également la comparaison avec les pratiques actuelles du secteur.

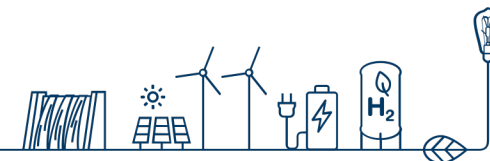
### Description des mesures

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les charges liées aux projets potentiels, les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et les dividendes déclarés sur les actions privilégiées, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme, tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée, les profits et les pertes réalisés sur les contreparties éventuelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées, les charges liées à la mise en œuvre d'une solution d'ERP reposant sur le nuage, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur les instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels ainsi que de sa capacité à financer sa croissance à partir de ses activités génératrices de trésorerie, dans le cours normal des activités.

Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés par les investisseurs dans cette optique. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS. Se reporter à la section 4 « Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution » pour obtenir un rapprochement des flux de trésorerie disponibles.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et de sa capacité à financer sa croissance. Le ratio de distribution est utilisé par les investisseurs dans cette optique.





# Mesures non conformes aux IFRS

Calcul des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution <sup>1</sup>	Périodes de douze mois closes les 30 juin	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation <sup>1</sup>	392 250	308 384
Ajouter (déduire) les éléments suivants :		
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	4 231	45 659
Charges liées aux projets potentiels	26 333	24 652
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(18 649)	(9 095)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(167 262)	(161 411)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup>	(28 652)	(35 900)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 632)	(5 632)
Refinancement du portefeuille au Chili - incidence de la couverture <sup>3</sup>	4 830	—
Ajouter (déduire) les éléments spécifiques suivants <sup>4</sup> :		
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt <sup>3</sup>	(71 735)	(377)
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation de contrats de change à terme <sup>5</sup>	(43 458)	—
Capital et intérêts payés relativement à la période précédant l'acquisition	1 312	—
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	21 774	9 660
Profit réalisé sur la couverture de base de Phoebe	—	(2 300)
Flux de trésorerie disponibles	115 342	173 640
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	146 993	142 824
Ratio de distribution	127 %	82 %

1. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de douze mois close le 30 juin 2022 tiennent compte du paiement unique de BC Hydro au titre de la réduction reçu au cours du premier trimestre de 2022.
2. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.
3. Pour la période de douze mois close le 30 juin 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 75,4 M\$ sur le règlement des couvertures de taux d'intérêt conclues pour gérer l'exposition de la Société au risque d'augmentation des taux d'intérêt pendant les négociations portant sur le refinancement de la dette sans recours reprise dans le cadre de l'acquisition d'Aela et des projets chiliens existants d'Innergex. Le profit est plutôt amorti dans les flux de trésorerie disponibles au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période couverte par les instruments de couverture résiliés.
4. Ces éléments sont exclus des calculs des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution, car ils sont jugés non représentatifs de la capacité de la Société à générer des liquidités à long terme, et comprennent des éléments tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée (échéance atteinte le 31 décembre 2021), les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.
5. Pour la période de douze mois close le 30 juin 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 43,5 M\$ sur le règlement des contrats de change à terme parallèlement à la clôture de l'acquisition en France.